



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 03 décembre 2024

Préfecture des Landes
26, rue V. Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

DDTM
Service police de l'eau et des
milieux aquatiques
ddtm-spema@landes.gouv.fr

Objet : Clos Seuvia à Soustons.
Affaire suivie par M. de Barmon.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie des apports que contient votre lettre du 27 novembre 2024.

Il me semble qu'une rupture ou une divergence dans le flux d'information est intervenue.

■ A l'origine de la saisine de la préfecture par notre association existe le fait incontestable que les travaux ont fait apparaître des flux importants d'eau souterraine dans les infrastructures du chantier empêchant toute poursuite architecturale. L'entreprise procède donc à l'évacuation de l'eau vers des espaces naturels et cette eau évacuée présente des irisations notoires.

Ceci constitue l'origine du processus que nous avons évoqué dans nos lettres du 14 mai et 14 juin 2023 à la préfète ; des photos montraient clairement les irisations.

■ Par la suite la préfète nous indique que des contrôles sur site ont été effectués les 10 juillet 2023 et le 9 août 2024.

■ Les différents courriers qui relatent les contrôles font références à la situation hydraulique du lieu mais en aucun cas à l'interprétation et aux potentiels résultats des irisations nettement constatées qui n'ont pu échapper à vos contrôleurs.

C'est donc ici que se produit la divergence du flux d'information entre nos constats et les vôtres ; vous écrivez :

Je tiens à vous informer, contrairement à ce que vous mentionnez dans votre courrier, qu'aucune analyse n'a été diligentée par nos services, compte tenu qu'il n'y eu aucun constat de pollution au cours des visites effectuées sur site".

La Fédération SEPANSO-Landes, depuis sa création en 1980 a fréquemment relevé que la sensibilité pour la vérité est très souvent renversée par la sensibilité pour l'intérêt.

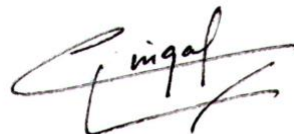
Dans le cas présent, lors la *"Participation du public concernant la demande de permis d'aménager n° PA 040 31 020 X0002 — Lotissement "LE CLOS SEUVIA" — Enquête du 7 juin au 7 juillet 2021 inclus"* ; nous relevions

"Les sondages font ressortir à moins de 2.00 m de profondeur (TN) des sables rouilles à rouges qui correspondent aux anciennes carrières exploitées à ciel ouvert avant 1939 pour l'extraction de « gravier rouge » Ce site après la guerre a servi de lieu de destruction de munitions entraînant la présence de résidus toxiques d'explosions et peut être encore d'explosifs.

Nos constats, tant au stade de la participation du public que par la suite, relèvent que des buts de l'association.

Il nous paraît donc indispensable de connaître la nature des irisations constatées et d'avoir des certitudes quant à leur neutralité. Vous comprenez donc que le seul constat fondé sur des composantes hydrauliques ne peut nous satisfaire, même si nous déplorons les dégâts occasionnés à la nappe aqueuse.

Je vous remercie de votre implication sur ce dossier et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à : Sous-Préfet